



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Membres en exercice	8	
Présents	7	M. Patrick DENNI, M. Daniel ZURN, Mme Marie-José HOLZ, M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Absent excusé	1	Christian ERTZSCHEIDT

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, je vous propose la candidature de : Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Désigne Mme Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

2024-0010	CONSEIL MUNICIPAL : Désignation d'un secrétaire de séance	
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Prefecture
Date de transmission : 3/4/2024



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Membres en exercice	8	
Présents	7	M. Patrick DENNI, M. Daniel ZURN, Mme Marie-José HOLZ, M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Absent excusé	1	Christian ERTZSCHEIDT

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Approbation du procès-verbal du 15/03/2024

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2024.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Adopte le procès-verbal du 15/03/2024

2023-0011	CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du PV du 15/03/2024	
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

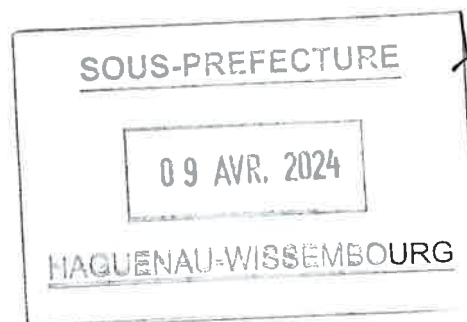
Le Maire,
Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission : 3/4/2024





BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Membres en exercice	8	
Présents	7	M. Patrick DENNI, M. Daniel ZURN, Mme Marie-José HOLZ, M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Absent excusé	1	Christian ERTZSCHEIDT

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Délibération d'approbation du compte administratif 2023

Marie-José Holz, 2^e Adjointe présente le compte administratif ;

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: 198 452.66
RECETTES : 254 901.83

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 36 012.08
RECETTES: 26 536.75

Le compte administratif de la commune est excédentaire en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Vu le compte administratif 2023 de la commune,

Vu le budget primitif 2023

Le conseil municipal passe au vote du compte administratif et Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

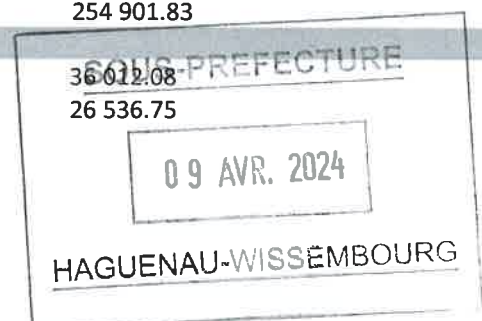
Madame Marie-José HOLZ demande au conseil municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: 198 452.66
RECETTES : 254 901.83

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 36 012.08
RECETTES: 26 536.75



Décision,
Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du rapporteur
Adopte la délibération du compte administratif 2023

2024-0012	BUDGET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 23	
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	1	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régine ARBOGAST', is written below the name.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission : 3/4/24





BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire
Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie
Date de convocation : 21 mars 2024
Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Membres en exercice	8	
Présents	7	M. Patrick DENNI, M. Daniel ZURN, Mme Marie-José HOLZ, M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Absent excusé	1	Christian ERTZSCHEIDT

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Délibération d'approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Responsable du SGC de Haguenau a examiné le compte de gestion 2023.
Ce document a été comparé avec le compte administratif 2023.
A l'issue de ce processus, Monsieur le Responsable du SGC de Haguenau demande au conseil municipal de Bilwisheim de valider le compte de gestion 2023.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le compte administratif 2023 et vu le budget primitif 2023 le maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion comme présenté ci-dessous :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

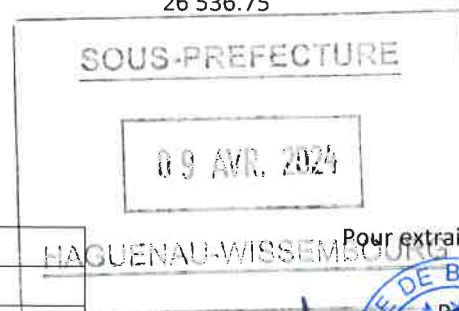
➤ DEPENSES:	198 452.66
➤ RECETTES :	254 901.83

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ DEPENSES:	36 012.18
➤ RECETTES:	26 536.75

Décision :
Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du rapporteur
Approuve le compte de gestion 2023

2024-0013	BUDGET : COMPTE DE GESTION 2023	
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick DENNI

La Secrétaire de séance,
Régine ARBOGAST



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire
Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie
Date de convocation : 21 mars 2024
Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Membres en exercice	8	
Présents	7	M. Patrick DENNI, M. Daniel ZURN, Mme Marie-José HOLZ, M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Absent excusé	1	Christian ERTZSCHEIDT

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Délibération d'affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2023 fait ressortir un excédent de 161 924.80 euros.

Monsieur le Maire propose que ce résultat soit versé en partie au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 102 000.00 euros et le solde de 59 924.00 par le compte 1068 en recettes d'investissement

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2022 fait ressortir un excédent de 43 242.52 euros.

Monsieur le Maire demande que ce montant soit versé sur le compte 001 en recettes d'investissement pour un montant de 43 242.52 euros

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide que :

- le résultat de clôture de fonctionnement de l'année 2023 d'un montant de 161 924 .80 euros soit affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 102 000.00 et au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant 59 924.80 euros.
- le résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2023 d'un montant de 43 242.52 euros est reporté sur le compte 001 en recettes d'investissement.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Approuve la délibération d'affectation du résultat 2023

2024-0014	ADMIN : DELIBERATION D AFFECTATON DU RESULTAT 23	
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	



La Secrétaire de séance,
Régine ARBOGAST



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Membres en exercice	8	
Présents	7	M. Patrick DENNI, M. Daniel ZURN, Mme Marie-José HOLZ, M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Absent excusé	1	Christian ERTZSCHEIDT

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Délibération des subventions octroyées en 2024

Afin de soutenir les différentes associations de la commune pour l'année 2024, la municipalité souhaite accorder les subventions suivantes :

- Association BEL : 500 euros
- Association Rênes et Guides : 300 euros
- Chorale Sainte Cécile de Bilwisheim : 150 euros
- Tennis-Club Bilwisheim-Donnenheim : 150 euros
- Pompiers : 300 euros
- Conseil de Fabrique de Bilwisheim : 300 euros

Montant total : 1 700 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la délibération de versement des Subventions aux diverses associations de la commune pur un montant total de 1 700.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions mentionnées ci-dessus aux différentes associations par le compte 65748.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Approuve la délibération des subventions octroyées

2024-0015	ADMIN : DELIBERATION DES SUVENTIONS OCTROYEES	
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

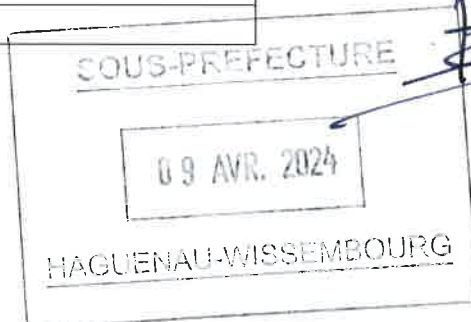
Le Maire,

Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission : 3/4/24



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Membres en exercice	8	
Présents	7	M. Patrick DENNI, M. Daniel ZURN, Mme Marie-José HOLZ, M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Absent excusé	1	Christian ERTZSCHEIDT

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Délibération des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les mêmes taux que en 2023.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 soit :

TH : 7.44 %

TFB : 21.21 %

TFPNB : 30.88 %

Après en avoir discuté le conseil municipal souhaite augmenter la Taxe d'habitation à 10%.

En ce qui concerne la TH le conseil municipal après en avoir débattu décide d'augmenter la Taxe d'habitation à 10%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les taux d'impositions mentionnés.

TH : 10.00 %

TFB : 21.21 %

TFPNB : 30.88 %

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Approuve la délibération des taux d'imposition 2024

2024-0016	ADMIN : DELIBERATION DES TAUX D IMPOSITION 2024	
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	
<small>Ne prend pas part au vote</small>	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

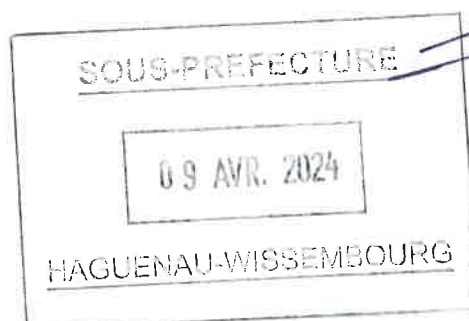
Le Maire,

Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission : 3/4/24



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal**

Séance du 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Membres en exercice	8	
Présents	7	M. Patrick DENNI, M. Daniel ZURN, Mme Marie-José HOLZ, M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Christiane GLAVASEVIC, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Absent excusé	1	Christian ERTZSCHEIDT

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Délibération d'approbation du budget primitif 2024

Les principaux investissements prévus en 2024

- Aménagement du Parc de la Houblonnière
- Extension de la Vidéosurveillance
- Rénovation extérieure du presbytère
- Projet de mise en place d'une cuve de récupération d'eau dans la cour du presbytère
- Mise en conformité accès clocher
- Mise en conformité du paratonnerre
- Rénovation du mur d'enceinte de la mairie (Rue Basse)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le budget primitif de 2023 suivant :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** 289 470.00 euros

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT** 140 652.32 euros

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Approuve le budget primitif 2024

2024-0017	ADMIN : DELIBERATION D APPROBATION DU BP 2024	
Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	
<small>Ne prend pas part au vote</small>	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission : 3/4/24

